



Offre d'emploi Pompiers à temps partiel

La municipalité de la paroisse de Saint-Sulpice recherche actuellement des candidats afin de compléter son équipe du Service de sécurité incendie.

- ▶ **Pompier ayant de la disponibilité de jour**
- ▶ **Pompier ayant de la disponibilité de soir**
- ▶ **Pompier ayant de la disponibilité de nuit**
- ▶ **Pompier ayant de la disponibilité la fin de semaine**

TÂCHES

Sous l'autorité du directeur du Service de sécurité incendie, les personnes recherchées seront appelées à effectuer les tâches suivantes :

- participer aux opérations de lutte contre les incendies;
- participer à l'application des différents programmes de prévention;
- effectuer certains types de sauvetage en regard à la mission du service;
- s'assurer de l'entretien de la caserne, des véhicules et des équipements.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent
- Détenir un diplôme Pompier 1 ou l'équivalent
- Posséder un permis de conduire valide
- **Avoir sa résidence principale à Saint-Sulpice**
- Faire preuve d'initiative, d'autonomie et de rigueur dans l'application de ses fonctions
- Réussir les épreuves de qualification

CONDITIONS

La municipalité de la paroisse de Saint-Sulpice se réserve le droit d'évaluer, et ce, par l'administration d'exams appropriés, chacune des exigences normales ci-dessus énumérées.

Ce poste est à temps partiel et est régi par la convention collective des pompiers de la municipalité de la paroisse de Saint-Sulpice quant au salaire et aux avantages sociaux.

Nous vous invitons à acheminer votre curriculum vitae par courrier ordinaire, électronique ou par télécopieur, et ce, avant **le 25 juillet 2025 à 12 h**, à l'adresse suivante :

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-SULPICE
Offre d'emploi : pompiers à temps partiel
1089, rue Notre-Dame
Saint-Sulpice, Québec, J5W 1G1
Télécopie : 450 589-9647
Chantal.bedard@st-sulpice.com

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui manifestent un intérêt envers la municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice. Cependant, seuls les candidats retenus seront contactés.

Note : le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.